

1) CONDITIONS DE TRANSPORT

Les conditions générales de transport par défaut dans toutes nos ventes sont FCA sur votre moyen de transport dans notre usine de Torelló (Barcelone).

Le transport contracté par le client doit être adapté au type de produit, généralement des moyens et des éléments de transport couverts et étanches, qui protègent les caisses contenant le produit des intempéries (pluie, humidité et températures extrêmes).

Conservez le produit pendant le transport dans l'emballage d'origine fourni par le fabricant.

Contractez des moyens de transport minimisant autant que possible le nombre de transbordements.

Nous recommandons toujours le camion ou le conteneur dédié plutôt que le groupage.

Manipulez les boîtes de transport avec les éléments de levage appropriés, en évitant les chocs.

Ne montez pas et ne posez pas de charge sur les boîtes.

2) CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

Dès réception du matériel, s'il n'est pas installé immédiatement, il doit être entreposé dans un endroit ou une enceinte intérieure, à l'abri des températures extrêmes et de l'humidité.

Entreposez les paquets de panneaux à plat et sans les ouvrir, selon la méthode de livraison.

L'emballage d'origine ne protège pas le matériel contre les conditions météorologiques telles que la pluie et l'humidité, ni contre les chocs, les chutes, etc. Ne placez aucune charge sur le matériel.



L'entreposage à l'intempérie est strictement interdit.

3) MANIPULATION ET INSTALLATION DES PANNEAUX



Les surfaces sur lesquelles les panneaux sont installés doivent être nivelées, sèches et suffisamment solides, avec une capacité porteuse suffisante. Les dénivellations doivent être égalisées avant de procéder à l'installation du système de fixation des panneaux.

Il est recommandé d'ouvrir les boîtes et de déposer les panneaux là où ils seront installés au moins 3 jours avant l'installation, afin qu'ils s'adaptent aux conditions d'humidité et de température du bâtiment. S'il y a de très grandes différences entre le point de stockage et la pièce à installer, ce temps d'acclimatation doit être prolongé.



Les panneaux doivent être manipulés avec précaution, en évitant les chocs et les frottements. Évitez tout contact direct des panneaux avec le sol et l'humidité aussi bien lors de la manipulation qu'une fois installés. Installez avec une garde au sol minimale de 5 mm.

L'installation de nos panneaux doit être réalisée dans la phase finale des travaux, dans des espaces fermés et dans des conditions environnementales d'humidité et de température aussi proches que possible des conditions finales d'utilisation des locaux. Une fois l'installation effectuée, aucun travail susceptible d'augmenter de manière significative le taux d'humidité de la pièce ne doit être entrepris. En particulier, les travaux avec du béton et du gypse doivent être finis et complètement secs. L'humidité relative maximale des locaux au moment de l'installation ne doit pas dépasser 60 %.



Les panneaux doivent être placés lorsque la pièce est fermée et vitrée de façon à ce qu'il n'y ait pas de grandes variations d'humidité ou d'entrée de pluie.

Pendant l'installation, il est recommandé que la température soit comprise entre 10 et 30°C. Pour atteindre ces conditions, des moyens spéciaux peuvent être utilisés (appareils de chauffage, humidificateurs, etc.) qui seront maintenus aussi longtemps que nécessaire.

Les niveaux de température, d'humidité et de ventilation de la pièce doivent toujours être adéquats. Les éléments tels que les fenêtres ouvertes, le chauffage ou la climatisation qui provoquent d'importantes

variations de température et/ou d'humidité peuvent affecter le matériel et provoquer la contraction ou l'expansion des panneaux.



Les panneaux ne doivent pas être installés dans des endroits où des éclaboussures d'eau peuvent se produire ou dans des pièces ou des endroits où l'humidité est persistante (sauna, petites salles de bain, etc.).

4) VARIATIONS ÉVENTUELLES DE COULEUR

La teinte du placage de bois naturel peut varier d'un panneau à l'autre.

Il n'est pas possible de garantir la couleur exacte et la régularité d'aspect lors de la fabrication avec des bois naturels. Pour de meilleurs résultats, nous vous recommandons de suivre les instructions ci-dessous :

1. Commander tout le bois en un seul lot.
2. Déballez tous les panneaux avant de commencer l'installation.
3. Combiner les panneaux par zones selon les nuances de couleur et la régularité d'aspect.

Il est également fortement recommandé de demander des panneaux supplémentaires pour résoudre des éventuelles inégalités de couleur ou des incidents lors de l'assemblage, car il sera très difficile d'obtenir exactement la même teinte et la même texture du bois dans une future commande de remplacement.

Avec le temps et en raison d'un processus de vieillissement naturel, les bois changent leur couleur initiale. Pour minimiser ces variations, n'exposez pas les panneaux à la lumière directe du soleil ou de la lune.

5) VARIATIONS ÉVENTUELLES DE LA MESURE

Suivant les conditions d'utilisation recommandées par le fabricant, les tolérances de dimensions par panneau peuvent varier de +/- 0,4 % en longueur et en largeur selon les indications du fabricant du support utilisé.

6) ENTRETIEN

En règle générale, le nettoyage doit être effectué avec un chiffon légèrement humide sans jamais utiliser de produits abrasifs, acides, caustiques ou contenant de la silicone. Essayez toujours dans le sens de la conception du bois et jamais en mouvements circulaires. Sécher ensuite avec un chiffon sec.

7) JOINTS DE DILATATION

Les panneaux acoustiques et décoratifs sont fabriqués avec un matériel à base de fibres de bois qui, comme le bois naturel, se dilate également en fonction des conditions climatiques. Pendant les mois d'été, les panneaux se dilatent considérablement en raison de l'humidité de l'air et de la température élevées.



Il est important de maintenir une distance (appelée "joint de dilatation") entre le périmètre du revêtement et tous les murs et objets fixes de la pièce.

Des joints de dilatation doivent être prévus **sur tout le périmètre de la surface installée** et, dans le cas de grands murs, tous les **6 ou 8 mètres linéaires**. En règle générale, un joint de 1,5 mm par mètre linéaire doit être prévu autour du périmètre du mur et tous les 6 ou 8 mètres linéaires.

Les joints de dilatation peuvent être recouverts de couvre-joints ou de profilés spéciaux.